



Élection du bureau

Par Billou

Bonjour,
Dans le cas où lors d'une AG le bureau proposé nous paraît litigieux quel moyen avons nous pour empêcher cette élection?
Peut on présenter un deuxième bureau à cette AG?
Merci anticipé pour votre réponse.

Par Geomanu

Bonjour,

Qu'en disent les statuts ?
Tout est dedans normalement.

Par Pinpindu06

Logiquement le bureau est constitué au vote à main levée, 30 jours avant l'AG, proposer vos candidatures par lettre AR au siège de l'association.